



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale et départementale de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Strasbourg, le 27 juin 2018

Siège de Strasbourg

**Fonds de Développement de la Vie Associative
« Fonctionnement - actions innovantes »**

PROCEDURE DE DEPOT DES DEMANDES

Il convient de recourir impérativement à l'utilisation du dossier « CERFA », téléchargeable en suivant ce lien :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>

Les dossiers doivent impérativement être complets (CERFA au format natif et pièces complémentaires).

Pour vous aider à l'utilisation du CERFA, vous pouvez vous reporter à la notice téléchargeable en suivant ce lien :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=517812&cerfaFormulaire=12156>

Une fois le dossier CERFA constitué:

- **Si la demande présentée porte sur un territoire départemental ou infra-départemental**, elle doit être adressée par voie de mail, en veillant à activer l'option « accusé de réception », à la Direction Départementale du siège social de votre association :

Département des Ardennes (08)	ddcspp-js@ardennes.gouv.fr
Département de l'Aube (10)	ddcspp-jeunesse-sport@aube.gouv.fr
Département de la Marne (51)	ddcspp51-fdva@marne.gouv.fr
Département de la Haute-Marne (52)	ddcspp-jsva@haute-marne.gouv.fr
Département de la Meurthe-et-Moselle (54)	ddcs54-fdva@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Département de la Meuse (55)	ddcspp-directeur@meuse.gouv.fr
Département de la Moselle (57)	ddcs-fdva@moselle.gouv.fr
Département du Bas-Rhin (67)	ddcs-fdva-fonct-innovation@bas-rhin.gouv.fr
Département du Haut-Rhin (68)	ddcspp-jsvaei@haut-rhin.gouv.fr
Département des Vosges (88)	ddcspp-pcs-pesva@vosges.gouv.fr

- Si la demande présentée porte sur plusieurs départements ou sur l'ensemble du territoire régional, elle doit être adressée à la DRDJSCS Grand Est, par voie de mail en veillant à activer l'option « accusé de réception », à l'adresse suivante :
DRDJSCS-GE-FDVA@jscs.gouv.fr

Pour rappel, le dossier de demande de subvention est constitué des pièces suivantes :

- formulaire de demande de subvention CERFA
- un R.I.B sur lequel l'identité de l'association ainsi que l'adresse de son siège sont identiques à celles figurant sur l'avis SIRET (récent).
- Le dernier compte rendu d'assemblée générale de votre association (rapport annuel d'activité et comptes approuvés du dernier exercice clos)